



Récupération des déchets de traitements vétérinaires apicoles

Jean-Luc Delon - Formateur FNOSAD – Regroupement TSA Occitanie 2021

Réunion visio regroupement TSA Occitanie - 5 mars 2021 -J-Luc Delon



Problématique des déchets de traitement

- Les GDSA procèdent à la distribution aux apiculteurs de quantités importantes de lanières de traitement anti varroa qui devraient être récupérées et détruites par des dispositifs spécialisés pour éviter la **propagation dans l'environnement des molécules actives résiduelles** présentes dans les lanières usagées.
- Une trop faible quantité des ces lanières usagées suit actuellement ce parcours de récupération / destruction et les solutions d'élimination souvent choisies consistent :
 - soit à une incinération « domestique » qui engendre une diffusion aérienne de **molécules et de poussières toxiques** (combustion support plastique)
 - soit à un rejet vers une décharge, via les déchets du domicile, ce qui risque d'entraîner la **percolation de ces molécules vers les nappes phréatiques** ou entrer dans un dispositif d'incinération « généraliste » moins contraignant.

Problématique des déchets de traitement

- Des **dispositifs de récupération** ont été mis en place par des GDSA,
→ par la collaboration avec des marchands de matériel apicole qui acceptent de recevoir des urnes à cet effet,
→ en organisant des moments de collecte dédiés (journée « lanières ») ou à l'occasion des réunions d'apiculteurs comme les AG des GDSA (COVID...!)
- Sans incitation suffisamment forte, ces modes de récupération ne permettent généralement de collecter qu'une faible partie des lanières mises en circulation lors de la distribution

Problématique des déchets de traitement

- L'image de l'activité apicole et des relations de l'apiculteur avec l'environnement exige une lisibilité des pratiques dans ce domaine, vis à vis du consommateur et nécessite donc d'inciter plus fortement à ce comportement citoyen.
- Sur quel levier agir ? Bien évidemment la plupart des apiculteurs sont déjà conscients de ce problème et recherchent des solutions via les structures professionnelles ou associatives.
- Et l'incitation financière via une réduction du prix d'achat des traitements vétérinaires ?

Problématique des déchets de traitement

- Une incitation financière, mais à partir de quelles ressources ?
- Selon l'historique propre à chaque GDSA départemental et le choix de fonctionnement adopté, les situations peuvent être très différentes :
 - Un GDSA ayant choisi d'être une section apicole du GDS multi-élevage du Département et qui dépend donc directement du fonctionnement financier de cette structure.
 - Un GDSA ayant gardé son autonomie mais dont le financement fait appel à une dotation plus ou moins importante de la collectivité départementale.

Problématique des déchets de traitement

- Le relationnel Collectivité Départementale et le GDSA :
- Selon l'historique local et la complexité des relations entre les organisations apicoles départementales (sections syndicales apicoles UNAF, SNA, groupements sanitaires, associations professionnelles d'apiculteurs...), des conflits *-souvent liés à des personnalités !-* ont pu conduire la collectivité à refuser tout arbitrage et donc à limiter fortement ou supprimer une participation financière vers ces structures.

Problématique des déchets de traitement

- Dans ce contexte, la marge de manœuvre du GDSEA pour initier une incitation financière à la collecte des déchets est problématique.
- S'appuyant sur les obligations de la loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale), certains départements ont argumenté sur leur « non compétence » dans ce domaine (assistance sanitaire aux apiculteurs) pour ne pas fournir des financements

Problématique des déchets de traitement

Dans l'Hérault, une seule structure syndicale (Abeille Héraultaise – UNAF) et un seul GDSA existent et sont depuis longtemps des partenaires écoutés favorablement par la collectivité (réunions communes dans le cadre du Plan Abeille Départemental)

La collectivité continue à financer de manière significative le GDSA notamment, mais il nous a fallu argumenter pour que ces financements publics entrent dans le cadre des compétences restant à charge du Département.

Problématique des déchets de traitement

Les compétences ayant trait à la **promotion du développement durable** ainsi qu'à la mise en œuvre de **bonnes pratiques environnementales** relèvent du domaine Départemental

C'est donc sur ce registre que nous justifions l'utilisation de fonds publics pour réduire -de fait- le prix des traitements via le dispositif de récupération des médicaments vétérinaires et non plus par une réduction directe à l'achat, comme précédemment.

Problématique des déchets de traitement

L'organisation dans l'Hérault (2020/21):

Deux journées ont été organisées pour que les apiculteurs rapportent leurs traitements usagés (l'AG n'ayant pu avoir lieu).

Ils récupèrent à cette occasion un bon de dépôt valant réduction de 5€ par étui de lanière (ou flacon de Varromed) commandé l'année précédente (2020)

Ils feront leur bon de commande de traitements 2021 en déduisant le montant du bon de dépôt avec le justificatif

BON DE RETOUR DE MEDICAMENTS APICOLES ANTI-VARROA USAGES*

*reprise limitée au nombre de ruches cotisées

Date :/...../.....

Mme ou M :

NAPI:

Médicament (cocher le produit):

- | | |
|-----------------------------------|------|
| <input type="checkbox"/> APIVAR | Nb : |
| <input type="checkbox"/> APITRAZ | Nb : |
| <input type="checkbox"/> APISTAN | Nb : |
| <input type="checkbox"/> VARROMED | Nb : |

Montant du bon (en €) :

Mme ou M :

NAPI:

certifiant adhérer au GDSA 34 pour l'année 2020 et avoir cotisé pour
ruches, a remis :

Produit	Nombre
Sachets APIVAR conditionné par 10 lanières	
Sachets APISTAN conditionné par 10 lanières	
Sachets APITRAZ conditionné par 10 lanières	
Bouteilles Varromed (vides ou partiellement vides)	
TOTAL	

Représentant une somme de Euros (Totalx5€) à valoir sur la
commande de médicaments apicole pour 2021.

ATTENTION: Afin de bénéficier de la remise, ce bon est à conserver et à joindre
obligatoirement à votre future commande. Si celui-ci est perdu, ou encore
égaré, il ne sera pas délivré de duplicata*et aucune remise ne sera accordée.

Nom agent apicole , le/...../.....

Signature Apiculteur

Signature agent apicole

*Je déclare avoir bien pris connaissance
des conditions de reprise des médicaments.

GDSA 34

BON DE RETOUR DE MEDICAMENTS APICOLES ANTI-VARROA USAGES*

*reprise limitée au nombre de ruches cotisées





Réunion visio regroupement TSA Occitanie



Ces bacs bleus sont acquis avec le prix du traitement intégré.

Ils sont apportés à la clinique vétérinaire de notre véto conseil et entrent dans le circuit de collecte de la société Incineris

Prix des bacs de 60 litres :
26,67€ HT

Les 800 équivalents étuis de 10 lanières ont occupé 6 bacs de 60l

Chiffres clés GDSA 34	2020	2019
Adhérents	371	342
Nb de ruches	14675	12692
Abonnés santé de l'abeille	178	161
Apiculteurs ayant commandé des médicaments	324	280
Sachets <u>Apivar</u>	1624	1951
Sachets <u>Apistan</u>	66	103
Bouteilles <u>Varromed</u>	107	155
Sachets <u>Apitraz</u>	754	40

Bilan d'étape de ce processus de récupération

Données issues application FNOSAD

Sur les demi journées de récupération de traitements usagés (déc. 2020 / fév. 2021), nous avons récupéré 7880 lanières (équivalent 788 étuis correspondant au traitement de 4000 colonies environ) soit 33% au 28 février. (*année COVID!*)
 Les apiculteurs restants doivent déposer leurs traitements usagés dans les 10 points de retrait habituels où ils récupéreront le bon de réduction à joindre à leur commande 2021 (avant le 31 mars).

Merci pour votre attention